

Section académique de Lille

Bienvenue dans l'Académie



SOMMAIRE

- Edito _____ P2
- Informations _____ P3 - 4
- Adresses administratives _____ P5
- Agrégation, stages syndicaux _____ P5
- Calendrier carrière _____ P6
- L'activité du SNEP-FSU _____ P7
- Nous contacter _____ P8

**BULLETIN SPECIAL
ENTRANTS**

INFORMATIONS SNEP

Consultez régulièrement notre
site Internet SNEP-FSU LILLE

<http://www.snepfsu-lille.net/wp>

**Date limite de demande de RECOURS
le 01 septembre 2020 au Rectorat -
DPE**

par le biais du formulaire de contact : [https://
eduline.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/dialogue/](https://eduline.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/dialogue/)

Recours contre une décision défavorable

(agent non muté ou obtenant un vœu non formulé) : afin d'être assisté par le SNEP-FSU, il faut préciser dans le cadre du recours, le nom du SNEP-FSU et le nom du représentant.

Recours révision d'affectation (si vous n'avez pas obtenu votre premier vœu, mais l'un de vos vœux du rang 2 à 25). Dans ce cas, vous ne pouvez pas être assisté par une organisation syndicale, il s'agit d'un recours de droit commun.

EDITO

Cher(e) collègue, tu viens de recevoir le résultat de ton affectation INTRA dans l'académie de LILLE. Nous te souhaitons la bienvenue sur ton nouveau poste. Débuter le métier dans de bonnes conditions, obtenir un emploi stable à temps complet dans un établissement, aspirer à vivre dans le lieu de son choix, concilier vie familiale et vie professionnelle, autant d'aspirations individuelles légitimes qui ne peuvent se concrétiser que dans le cadre d'un mouvement national amélioré où sont offerts des postes en nombre suffisants et implantés à titre définitif. L'enjeu de recrutements plus importants et de postes plus nombreux est au centre de l'action des militants du SNEP-FSU qui contribuera à **défendre le droit à mutation de tous** les collègues mais aussi la qualité des affectations. Cette perspective doit prendre appui sur une **mobilisation forte de tous** au sein des équipes éducatives dans les établissements.

Ce bulletin « **spécial ENTRANTS** » réalisé par les militants du SNEP-FSU LILLE te permettra d'anticiper les démarches dans l'installation sur ton nouveau poste. C'est un complément des rencontres d'accueil et des réunions d'informations que nous organiserons dès la rentrée scolaire.

A tous les stades des opérations, les militants SNEP-FSU LILLE seront à ton écoute pour répondre à tes questions, pour te défendre et t'informer. Nos interventions dans le sens de l'équité et de la transparence sont guidées par notre rôle de représentant de tous les enseignants d'EPS, au bénéfice de l'intérêt général. Cette activité militante concrétisée par ce bulletin, les courriers, les contacts téléphoniques, les mails, le site académique..., s'appuie exclusivement sur les cotisations syndicales que versent volontairement les adhérents.

Alors, si nous ne te comptons pas encore parmi nous, les militants du SNEP-FSU LILLE te lancent un appel à une syndicalisation immédiate : ils y verront un encouragement dans le travail bénévole qu'ils mènent au service de tous.

Bien cordialement,
Bonnes vacances et à bientôt lors de nos futures rencontres et stages.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU Lille.

As-tu pensé à ta cotisation? ...

**Avec toi en plus...
le SNEP plus fort !...**

la profession plus SOLIDAIRE !!!

DANS L'ACADEMIE DE LILLE

QUI TRAVAILLE DANS L'ACADEMIE?

- 2 départements: 2130 enseignants d'EPS, 491 établissements
- 460 syndiqués au SNEP-FSU en 2019/2020
- 75.5 % aux dernières élections professionnelles en 2018

LE SNEP-FSU
Voir adresses et contacts

A QUI S'ADRESSER ?

ARRIVER DANS UNE NOUVELLE REGION

S'INTEGRER, TROUVER SES MARQUES

Voir adresses administratives

DEMARRER UNE ANNEE SCOLAIRE

LES PROBLEMES D'EMPLOI DU TEMPS

être vigilant

- Service : 17h + 3h UNSS
- Nb d'heures par jour : max 6h
- Forfait UNSS : 3h indivisible
- 2 HSA imposables
- Sécurité des installations
- Sécurité natation

QUELLES SONT LES PREMIERES DEMARCHES ?

- Vérifier et signer son PV d'installation
- S'inscrire aux stages FPC du 20 août au 08 septembre 2020 minuit sur <http://www1.ac-lille.fr/pid31496/personnels.html>.
- Faire la demande :
 1. De prime spéciale d'installation (si vous êtes nommés dans la M. E. de Lille)
 2. D'aide à l'installation des personnels (CIV ou AIP générique et AIP Ville établissement)
 3. D'aide au logement auprès de la DSDEN du département d'affectation.

Informations pratiques

Le logement

Dans l'Académie de LILLE, les fonctionnaires et agents de l'État peuvent prétendre à l'attribution de logements sociaux locatifs par les Préfectures.

pour le Nord :

Préfecture de Lille au 03.20.18.37.80, Sous Préfecture d'Avesne/helpe au 03.27.61.59.71, Sous Préfecture de Cambrai 03.27.72.59.55, Sous Préfecture de Douai 03.27.93.59.61, Sous Préfecture de Dunkerque 03.28.50.59.94, Sous Préfecture de Valenciennes 03.27.14.59.85.

pour le Pas de Calais :

Préfecture d'Arras au 03.21.22.99.99, Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer au 03 21 90 80 16 , Sous-Préfecture de Saint-Omer au 03 21 11 12 41, Sous-Préfecture de Lens au 03 21 13 47 39, Sous-Préfecture de Calais au 03 21 19 70 86, Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer au 03 21 99 49 12, Sous-Préfecture de Béthune au 03 21 61 79 51.

Contact : DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) - Mission Accès au Logement – demander le SILFE (service Interministériel du logement des fonctionnaires d'Etat)

Adresse : Cité Administrative – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE CEDEX - 03 20 18 33 33 (standard)

Mesure logement réservataire

1) Vous devez faire votre demande de logement social en ligne via le portail dédié : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

2) Vous devez en informer les services académiques via l'adresse dédiée à l'opération : mesure.logement@ac-lille.fr, en leur transmettant votre numéro d'enregistrement ainsi que la date de votre demande.

La SRIAS Hauts de France dispose d'un parc de 8 logements à ANZIN (à proximité de Valenciennes) du Studio au T5 mis à disposition pour un bail de 6 mois renouvelable 1 fois.

Contact : S/Préfecture de Valenciennes au Service Cohésion Sociale logement des Fonctionnaires tel 03.27.14.59.85

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale - Préfecture de Région Hauts de France - 12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 Lille Cedex—03.20.30.50.45 - srias@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Les aides financières à l'installation :

La prime spéciale d'installation :

Destinée à aider à l'installation, la prime spéciale d'installation est attribuée à tous les fonctionnaires, à l'occasion de leur accès à un premier emploi d'une administration de l'Etat, qui reçoivent, au 1er septembre 2020, l'année de leur titularisation, une affectation dans l'une des communes de la Métropole Européenne de Lille. Les titulaires en zone de remplacement peuvent en bénéficier s'ils exercent pour leur première nomination en tant que titulaire dans l'une des communes précitées.

Qui est concerné ? Seuls peuvent bénéficier de cette prime les agents nommés dans un grade dont l'indice afférent au 1er échelon est, au jour de la titularisation, inférieur à l'indice brut 445 (indice majoré 391), et dont l'indice afférent au dernier échelon est égal au plus à l'indice brut 821 (indice majoré 673), ce qui exclut les professeurs agrégés.

La prime spéciale d'installation est attribuée au titre des services accomplis pendant l'année décomptée à partir de l'affectation et elle n'est effectivement due que si la durée de ces services est d'au moins un an.

Montant : Le montant de la prime est égal à la somme du traitement brut mensuel et de l'indemnité de résidence afférent à l'indice 431 majoré (indice brut 500) soit **entre 2080.26€ et 2019.67€**.

Modalités : Le service gestionnaire définit les bénéficiaires de la P.S.I. dès réception de l'arrêté de titularisation. Elle est versée dans les deux mois suivant la prise effective de fonctions, en général avec la paye de Décembre.

Aides à l'Installation des Personnels (AIP) : AIP-Ville et AIP générique - CIV (Comité interministériel de la ville) NON CUMULABLES ENTRE ELLES

Les écoles et établissements situés au sein de la Métropole Européenne de Lille n'ouvrent pas droit à l'AIP et/ou CIV si les personnels bénéficient de la prime spéciale d'installation.

Ces aides sont accordées une seule fois dans la carrière de l'agent et ne peuvent être renouvelées.

Le dépôt du dossier doit être réalisé dans les 24 mois qui suivent l'affectation et dans les 6 mois qui suivent la date de signature du contrat de location.

Critères d'attribution : - Conditions de ressources : revenu fiscal de référence de l'année (n-2) 2018 inférieur ou égal à 24 818€ (1 revenu par foyer) ou 36 093€ (2 revenus par foyer).

- CIV :

Cette aide est destinée à couvrir une partie des frais d'installation des agents de l'État affectés dans un établissement REP+ et REP justifiant d'un changement de résidence.

Le bénéfice de l'AIP-CIV est réservé aux personnels néo titulaires affectés à la rentrée scolaire dans un établissement difficile figurant sur la liste CIV (Comité Interministériel pour la Ville) et y effectuer la majeure partie de leurs fonctions.

Critères d'attribution :

- être obligé de déménager pour rejoindre son affectation et être locataire de son logement,

- Ne seront pas recevables, les dossiers des personnes qui occupent leur logement à titre gratuit, qui sont propriétaires ou qui occupent un logement de fonction.

Montants :

Montant maximum de l'AIP-CIV : 900 €

Modalités : Les demandes doivent être effectuées auprès des bureaux d'action sociale des inspections académiques des départements d'affectation des agents qui sont chargés de l'instruction des dossiers et du versement des aides.

DSDEN Nord - DAGF Bureau de l'Action Sociale - 1, rue Claude Bernard 59033 Lille cedex - T 03 20 62 32 58 - Mel : dagfia59.actionsociale@ac-lille.fr

DSDEN Pas de Calais : DGF2 Finances et action sociale - 20, Bd de la liberté CS 90016 62021 Arras Cedex - T 03 21 23 91 49 - Mel : ce.i62dgf2@ac-lille.fr

- AIP-Ville et AIP générique

L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) est une aide non remboursable, destinée à contribuer à la prise en charge, dans le cas d'une location vide ou meublée, des dépenses réellement engagées par l'agent au titre du premier mois de loyer, y compris la provision pour charges, des frais d'agence et de rédaction de bail incombant à l'agent, du dépôt de garantie ainsi que des frais de déménagement.

L'AIP est accordée :

· dans sa forme dénommée « AIP-Ville » aux bénéficiaires si vous résidez dans une commune relevant d'une « zone ALUR » au sens du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts ou si vous exercez la majeure partie de vos fonctions au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville : **montant 900 €**.

· dans sa forme générique, dans tous les autres cas : **montant 500€**.

Le bénéfice de l'AIP est réservé aux agents directement rémunérés sur le budget de l'Etat. Pour bénéficier de l'AIP, il faut avoir réussi un concours de la fonction publique de l'État (concours externe, interne ou troisième concours)

Les demandes doivent être directement adressées à : CNT Demande AIP - TSA 92122 - 76934 ROUEN Cedex 9

Courriel : aip-demande@extelia.fr Tél : 0810 75 21 75

Instruction des dossiers sur <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/constituer>

Aide au logement (ASIA) : Dispositif cumulable avec l'AIP et le CIV, mais non cumulable avec la prime spéciale d'installation attribuée dans la Métropole européenne de Lille (MEL)

Cette prestation d'action sociale est destinée à couvrir pour partie, les frais d'installation (frais de caution, frais de déménagement, d'agence, de bail, etc.).

Critères d'attribution :

- Avoir résidé dans une autre académie ou à l'étranger, ou à 40 km de votre lieu d'affectation l'année de votre nomination,

- Avoir été dans l'obligation de déménager de votre précédent logement

- Etre locataire de son logement ou co-locataire (1 seule aide par logement)

- Aucune condition de ressources.

Montants :

700 € pour les personnels résidant à plus de 40 km de leur lieu d'affectation

900 € pour les personnels ayant résidé dans une autre académie ou à l'étranger

Modalités :

Les demandes doivent être effectuées auprès des bureaux d'action sociale des DSDEN des départements d'affectation des agents qui sont chargés de l'instruction des dossiers et du versement des aides.

DSDEN Nord - DAGF Bureau de l'Action Sociale - 1, rue Claude Bernard 59033 Lille cedex - T 03 20 62 32 58 - Mel : dagfia59.actionsociale@ac-lille.fr

DSDEN Pas de Calais : DGF2 Finances et action sociale - 20, Bd de la liberté CS 90016 62021 Arras Cedex - T 03 21 23 91 49 - Mel : ce.i62dgf2@ac-lille.fr

Date limite du dépôt du dossier : début octobre 2020

Adresses administratives

RECTORAT

Hôtel académique 144 rue de Bavay BP709 9033 LILLE Cedex
tél. 03 20 15 60 00 Site : <http://www1.ac-lille.fr/>

Division Personnels Enseignants (DPE) Discipline EPS

tél. 03 20 15 95 21 Email : dpe-bg3@ac-lille.fr

Service AFFECTATION

tél. 03 20 15 61 52 Email : dpe-bg4@ac-lille.fr

Bureau Affectation EPS tél. 03 20 15 64 42

Division des Concours tél. 03 28 37 15 00

Service social personnel tél. 03 20 15 66 67

DSDEN DU NORD

Hôtel académique 144 rue de Bavay 59033 LILLE Cedex

tél. 03 20 62 30 00

Site : www1.ac-lille.fr/pid32812/accueil-dsden-du-nord.html

Cellule Action Sociale tél. 03 20 62 32 58

DSDEN DU PAS DE CALAIS

20 boulevard de la Liberté CS 90016 62021 Arras cedex

tél. 03 21 23 31 31

Site : <http://www.ac-lille.fr/dsden62/>

Cellule Action Sociale tél. 03 21 23 91 49

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE EPS

M. CALAIS, Mme KUNTZ, Mme JOMIN-MORONVAL,

M. MAÏK, Mme DURNERIN

Hôtel académique 144 rue de Bavay 59033 LILLE

tél. 03 20 15 67 32

Email : Ce.lpreps@ac-lille.fr

Site EPS : <http://eps.discipline.ac-lille.fr/>

INSPE LILLE HAUTS DE FRANCE

INSPE

365 bis rue J. Guesde BP 50458 59658 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

tél. 03 20 79 86 00

Site : <http://www.inspe-lille-hdf.fr>

UNSS REGIONALE

31, avenue de Flandre BP630 59656 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

tél. 03 28 33 63 33

Email : sr-lille@unss.org

UNSS DEPARTEMENTALE NORD

Service Départementale UNSS Nord

20 avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

tél. 03 20 53 39 28

Email : sd059@unss.org

UNSS DEPARTEMENTALE PAS DE CALAIS

Maison des sports 9 rue Jean Bart BP31 62143 ANGRES

tél. 03 21 72 67 08

Email : sd062@unss.org

FFSU

CRSU Gaston Berger

180 avenue G. Berger 59000 LILLE

tél. 03 20 52 59 91

Email : lille@sport-u.com Site : <https://sport-u-hautsdefrance.com>

FACULTES DES SCIENCES DES SPORTS ET DE L'EP

STAPS LILLE

Université de Lille - Droit et santé

FSSEP - 9, rue de l'Université 59790 RONCHIN

tél. 03 20 88 73 50

Email : scolstaps@univ-lille2.fr

STAPS LITTORAL

220 rue Ferdinand Buisson BP 699 62228 CALAIS Cedex

tél. 03 21 46 36 45

Email : stapsc@univ-littoral.fr

STAPS LIEVIN

FSEP, Chemin du Marquage 62800 LIEVIN

tél. 03 21 45 85 00

STAPS VALENCIENNES

Université de Valenciennes- FSMS

le Mont Houy BP 59313 VALENCIENNES Cedex 9

tél. 03 27 51 15 84

CANOPE

31, rue Pierre Legrand CS 10110 59030 Lille cedex

tél. 03 59 03 12 00 fax 03 59 03 12 12

Email : crdp@ac-lille.fr Site : <http://www.cndp.fr/crdp-lille/>

Agrégation, stages syndicaux

• la préparation à l'Agrégation Interne et Externe EPS

Si vous remplissez les conditions pour passer l'agrégation interne EPS, vous ne pouvez plus vous inscrire à la préparation inscrite au plan de formation rectoral 2020-2021. Probablement une deuxième session d'inscription sera ouverte courant septembre.

Le rectorat de Lille n'ouvre pas de préparation rectorale pour l'agrégation externe EPS.

Par contre, il existe une préparation payante à la FSSEP de Ronchin et au STAPS ULCO de Calais.

• une autre dimension de formation ouverte à tous : les stages syndicaux

Chaque année, le SNEP-FSU LILLE organise des stages de formation syndicale OUVERTS à TOUS LES ENSEIGNANTS D'EPS pour :

- permettre à chacun d'être en capacité d'intervenir en toute connaissance, dans son établissement sur les questions qui concernent le fonctionnement de l'établissement et des disciplines (par exemple, les crédits pour l'EPS et le sport scolaire), l'organisation des enseignements (emplois du temps)...

- informer et comprendre les enjeux autour du système éducatif, des services publics...

- débattre des propositions qui concernent l'Education les contenus d'enseignement d'EPS (débat sur les programmes, l'évaluation), le sport scolaire.

Ainsi le SNEP-FSU entend contribuer à ce que chaque collègue puisse être toujours plus et mieux un professeur d'EPS citoyen, acteur de son propre devenir professionnel, s'investissant dans une activité de type syndical au plus près de ses préoccupations et de celles de sa discipline. Le droit à la formation syndicale est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire ou stagiaire, dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec rémunération intégrale et sans obligation de remplacer ses cours. Une seule contrainte : il faut déposer sa demande - par la voie hiérarchique - un mois avant la date du début du stage.

Un bulletin SNEP-FSU LILLE « spécial STAGES » sera adressé à tous les collègues de l'académie de Lille au mois d'octobre 2020 décrivant les stages de formation syndicale et les modalités d'inscriptions.

Calendrier Carrière 2020-2021

Les étapes à ne pas manquer !!



SEPTEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du PV d'installation (procès verbal) • Vérification des emplois du temps et des horaires réglementaires • S'assurer que la visite de la Commission de Sécurité a été réalisée • Renouveler sa cotisation syndicale . Payable en 3, 4, 5 ou 6 fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. C'est notre seule source de financement. Elle vous permettra d'être informé régulièrement de toute l'activité syndicale et éducative. Vous serez également averti en priorité de l'issue des différentes commissions concernant votre carrière (avancement d'échelon, changement de grade, congé de formation, mutations). • Inscription au Plan Académique de Formation du 20 août au 08 septembre 2020 minuit sur http://www1.ac-lille.fr/pid31496/personnels.html. • Inscription aux concours de recrutements Session 2020, sur http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html • Réception d'un mail de l'administration indiquant l'appréciation finale du Recteur issue du rendez-vous de carrière de l'année scolaire précédente. Vous avez la possibilité de réaliser un recours en cas de désaccord.
OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et signature du VS (ventilation des services) • Élections de vos représentants au conseil d'administration (CA) : n'hésitez pas à vous porter candidat, c'est là la meilleure façon de défendre l'EPS au sein de votre établissement.
NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer de la circulaire Mouvement en cas de changement d'académie, participer aux stages syndicaux SNEP-FSU pour être conseillé • Mise en place du CA et Vote du budget • Mutations inter académique : saisie des vœux (parution du BO)
DECEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de temps partiels, disponibilité et postes adaptés, demande Aménagement du poste de travail et allègement de service (souvent avant les vacances de Noël) • Utilisation des crédits pédagogiques EPS 2020 sinon ils seront reversés dans les Fonds de Réserve
JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> • Commission académique paritaire (CAPA) contestation Rendez-vous de carrière • Attribution des crédits EPS et des crédits Association Sportive 2021 • Accès au corps des agrégés et au corps des professeurs d'EPS : candidatures et constitution des dossiers sur Eduline i-prof • Hors classe : L'inscription est automatique à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon. Il n'y a donc pas de démarche particulière à faire, si ce n'est compléter sur i-prof son dossier en apportant des informations supplémentaires sur le parcours professionnel. L'appréciation finale du Recteur est issue du rendez-vous de carrière au 9^{ème} échelon lors de l'année scolaire précédente. • Demande de congé de formation professionnelle • Avancement d'échelon des Profs d'EPS (niveau académique) et des agrégés (niveau national)
FEVRIER	<ul style="list-style-type: none"> • Examen obligatoire en CA des structures pour la rentrée 2021 : communication de la DHG et détermination des besoins EPS-UNSS . Refuser les heures supplémentaires et se battre au CA pour conserver, voir créer des postes.
MARS	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat du mouvement inter académique : pendant 2 mois, recours possible si vœu n°1 non satisfait • Hors classe : vérifier dans i-prof l'appréciation finale du Recteur. Fournir au SNEP-FSU une fiche syndicale contenant toutes les informations nécessaires pour le suivi de votre dossier.
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation des vœux pour la phase intra académique et participation à la phase d'ajustement pour les TZR souhaitant un remplacement à l'année (AFA). Participer aux stages syndicaux, nous renvoyer toutes informations utiles pour que nous puissions suivre votre dossier (vœux et barèmes) • Examen du compte financier au Conseil d'Administration
MAI	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription au Plan Académique de Formation pour préparation aux concours et consultation du Plan Académique de Formation pour public volontaire
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions académiques paritaires (CAPA) sur l'attribution des congés formation et de postes adaptés, des changements de grade • Résultat du mouvement intra académique (Titulaires en établissement et TZR sur un établissement de rattachement) : pendant 2 mois, recours possible si vœu n°1 non satisfait ou si affecté en dehors de ses vœux. • Détermination de la structure pédagogique, des emplois du temps et vérification des besoins EPS-UNSS pour la prochaine rentrée. • Réception d'un mail de l'administration précisant l'éligibilité au rendez-vous de carrière 6ème ou 8ème ou 9ème échelon pour l'année scolaire à venir.
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> • Affectations des TZR sur un établissement à l'année (AFA)

STAGES DE FORMATION:

- PEDAGOGIQUE
- MUTATIONS
- METIER
- EQUIPEMENTS

COMMISSIONS:

- ENTREE DANS LE METIER
- COLLEGES, LYCEES, LP
- EQUIPEMENTS
- UNSS
- CARRIERE

BULLETINS
Nationaux
Académiques

MEMENTO

SITE
INTERNET

LE



VOUS INFORME

LE



VOUS REPRESENTE

VOTES

- 75.5 % dans l'académie de LILLE
- 83.1% au niveau national

Dans les

COMMISSIONS PARITAIRES ACADEMIQUES

- RECOURS rendez-vous de carrière
- RECOURS mutation

Dans les

COMITES DE REFORME ACCIDENT DE TRAVAIL

Au niveau

ADMINISTRATION

- RECTORAT pour les lycées, LP : CTA
- DSDEN pour les collèges: CTSD
- CHSCT pour la santé et les conditions de travail
- INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE EPS
- UNSS comités régional et départementaux

Au niveau

POLITIQUE EDUCATIVE

- CONSEIL ACADEMIQUE pour les lycées, LP : CAEN
- CONSEIL DEPARTEMENTAL pour les collèges: CDEN

CONTACTS, ADRESSES



SNEP-FSU ACADEMIQUE

Bourse du travail, 276 Bd de l'usine 59800 LILLE
Tél-rép-03 20 67 06 80
site Internet : <http://www.snepfsu-lille.net/wp>
Email : lille@snepfsu-lille.net
Permanence tous les vendredis de 10h à 17h

SECRETAIRE ACADEMIQUE

BOULOGNE Marc Lycée P. Forest MAUBEUGE
135 route de Bousois 59600 ASSEVENT
Tél. 06 85 20 34 90 Email : s3-lille@snepfsu.net

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL NORD

BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCQ
Tél. 06 72 78 16 90 Email : vincent.bouche@snepfsu.net

SECRETAIRE DEPARTEMENTAL PAS DE CALAIS

LABUSSIÈRE Edmond Collège Léon Blum Wingles
Tel : 06 32 33 07 90 Email : edlabussiere@yahoo.fr
CABRERA Manuel Collège Bodel ARRAS
Tél. 06 80 25 54 45 Email : manuel.cabrera@neuf.fr

TRESORIER ACADEMIQUE

BOULOGNE Marion Collège G. Budé Maubeuge
Tél. 06 26 07 86 55 Email : mayon4@hotmail.fr

COMMISSION LYCEES-LP

JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut Valenciennes
Tel: 06 70 71 19 51 Email : emiliejankoko@aol.com

COMMISSION COLLEGES NORD (59)

BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCQ
Tél. 06 72 78 16 90 Email : vincent.bouche@snepfsu.net

COMMISSION COLLEGES PAS DE CALAIS (62)

LABUSSIÈRE Edmond Collège Léon Blum Wingles
Tel : 06 32 33 07 90 Email : edlabussiere@yahoo.fr

COMMISSION RETRAITE

HOUDAS Denise
Tél. 03 21 44 41 18 Email : denisehoudas@orange.fr

COMMISSION FSU

SIMON Franck LP des Vertes Feuilles ST André Lez Lille
Tél. 06 66 71 96 70 Email : boogifranck@gmail.com

COMMISSION EQUIPEMENTS

JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut Valenciennes
Tel: 06 70 71 19 51 Email : emiliejankoko@aol.com

COMITE HYGIENE SECURITE et CONDITIONS de TRAVAIL

Académie :
DELBART Lionel
Tél. 06 87 77 92 75 Email : lionel.delbart@snepfsu.net

Département du Nord :
BLANCHARD Didier
Tél. 06 03 62 07 78 Email : didier.blanchard@snepfsu.net

COMMISSION UNSS NORD

BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCQ
Tél. 06 72 78 16 90 Email : vincent.bouche@snepfsu.net

COMMISSION UNSS PAS DE CALAIS

LABUSSIÈRE Edmond Collège Léon Blum Wingles
Tel : 06 32 33 07 90 Email : edlabussiere@yahoo.fr

COMMISSION UNSS REGIONALE Hauts de France

DELBART Lionel Lycée C. Desmoulins Le Cateau Cambrésis
Tél. 06 87 77 92 75 Email : lionel.delbart@snepfsu.net

COMMISSION FORMATION CONTINUE

BLANCHARD Didier
Tél. 06 03 62 07 78 Email : didier.blanchard@snepfsu.net

COMMISSION FSTG, NEO TITULAIRE

JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut Valenciennes
Tel: 06 70 71 19 51 Email : emiliejankoko@aol.com

COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BLANCHARD Didier
Tél. 06 03 62 07 78 Email : didier.blanchard@snepfsu.net

COMMISSIONS CORPO / CARRIERE - AVANCEMENT - MUTATIONS

PROF D'EPS :
PINCHON Laurence
Tél. 06 87 35 15 89 Email : laurence.pinchon@laposte.net

CE EPS :
DELBART Lionel
Tél. 06 87 77 92 75 Email : lionel.delbart@snepfsu.net

AGREGE :
BLANCHARD Didier
Tél. 06 03 62 07 78 Email : didier.blanchard@snepfsu.net

Non titulaires :
BLANCHARD Didier
Tél. 06 03 62 07 78 Email : didier.blanchard@snepfsu.net

COMMISSIONS de REFORME et de SANTE

Catégorie agrégé :
BLANCHARD Didier
Tél. 06 03 62 07 80 Email : didier.blanchard@snepfsu.net

Catégorie Prof d'EPS et CE d'EPS Département 59 :

PINCHON Laurence
Tél. 06 87 35 15 89 Email : laurence.pinchon@laposte.net

Catégorie Prof d'EPS et CE d'EPS Département 62 :

CABRERA Manuel
Tél. 06 80 25 54 45 Email : manuel.cabrera@snepfsu.net